



LOCALE

Voisinage, bruit, téléphone : la justice en quête de conciliateurs

Ils sont bénévoles et résolvent des affaires qui empoisonnent notre vie quotidienne. Les conciliateurs de justice ont un rôle intéressant. Le tribunal d'instance cherche des volontaires

Les arbres de votre voisin vous embêtent, un chien aboie sans discontinuer toute la journée, vous avez un problème de facturation avec votre opérateur de téléphonie mobile... Avant de dégainer la fameuse phrase sans grand fondement juridique, "Je vais porter plainte", mieux vaut s'adresser pour ce genre de conflit à un conciliateur de justice. Un bénévole compétent, assermenté, fort d'au moins trois années d'expérience en lien avec la justice, aux talents de diplomate certains.

Claude Martin, ancien inspecteur de police à la retraite, demeurant Rognac, est l'un d'eux, l'un des sept recensés autour de l'étang de Berre, sur le ressort du tribunal d'instance de Martigues. Enthousiaste, il est persuadé, cas concrets à l'appui, qu'il suffit souvent de renouer le dialogue pour éviter que les tracas du quotidien tournent au vinaigre. "Il suffit souvent que je reçoive une personne, puis l'autre, et enfin les deux, pour que tout se termine par un arrangement et une poignée de main."

Exemple fréquent : les végétations

qui débordent d'un jardin sur l'autre. "Souvent, la situation s'est envenimée, les voisins ne se parlent plus. Rappeler à chacun ses obligations, sans même faire état des amendes encourues, ça suffit souvent pour ramener la situation à la normale", dit-il. Cela suffit, d'autant que les conciliateurs assermentés présentent un document tricolore aux armes du ministère de la Justice, dont ils dépendent. "Tous les litiges civils dont le montant en jeu est inférieur à 4000€; doivent passer par une phase de conciliation, indique Marc Juston, ancien président du TGI de Tarascon, magistrat référent en la matière. Souvent, cela permet de trouver une solution. C'est souvent préférable à un procès ; le juge réglera le litige, en faisant au moins un perdant, mais le conflit perdurera."

Confrontés aux problèmes de voisinage, les conciliateurs peuvent aussi résoudre des soucis liés à des contrats signés trop vite lors d'opérations de porte-à-porte. "Il m'est arrivé de prendre en main des conflits avec des cuisinistes, des compagnies d'assurances ou encore avec des sociétés de téléphonie mobile, reprend Claude

Martin. Les problèmes de mitoyenneté, de baux entre propriétaires et locataires sont aussi réguliers. Et puis, j'ai eu aussi droit au chant du coq... voire de batraciens !"

Si la fonction n'est pas rémunérée, elle "est passionnante, sociale, et touche aux relations humaines", poursuit Nadine Lefebvre-Ibanez, vice-présidente du tribunal d'instance. Un peu comme le juge de paix d'antan, le conciliateur a un rôle social pertinent. "Il n'y en a que sept autour de l'étang, et pas un à Martigues", regrette la vice-présidente. D'où la campagne de recrutement en cours. Le conciliateur, un profit de plus en plus recherché.

Les permanences des conciliateurs ont lieu à la maison du droit de Vitrolles, en mairie de Fos, Saint-Chamas, Sausset-les-Pins, Berre l'Etang, au CCAS de Rognac, à la Maison du droit à Miramas et au CCAS de Saint-Victoret. ■

par *Éric Goubert*

